

Contre l'implantation du parc éolien

Barrière de la langue, méconnaissance des décisions prises localement, le fait est que le 8 juillet, des villageois de Villeneuve ont eu la surprise de voir un panneau de permis de construire planté à l'entrée de leur hameau pour la future implantation de 6 éoliennes.

Des habitants de Villeneuve, hameau de Villeneuve, se sont rassemblés en collectif depuis l'implantation de divers panneaux de permis de construire les avertissant de la future construction de 6 éoliennes dans leur paysage. Dimanche 31 août à 15 h, ils étaient invités à se réunir chez M^{me} Nicola Allington, propriétaire du seul gîte de Villeneuve. Ils s'insurgent contre le futur site d'implantation d'éoliennes. Un site futur, identifié par des avis affichés sur les routes d'accès qui longent Villeneuve et se prolongent sur la commune de Coivert. Les panneaux ont surgi sans qu'aucun communiqué ne soit donné aux habitants. C'est en tout cas ce que reproche Nicola Allington qui, avec son mari, a restauré une ancienne ferme achetée en 2003. Le couple a investi avec les entreprises locales pour entreprendre de gros travaux et créer trois gîtes et une maison d'habitation. Le gîte a ouvert en 2004 avec des vacanciers réguliers. Et

M^{me} Allington de souligner: « *Nous avons des vacanciers qui consomment des produits locaux et utilisent les commerces de proximité. C'est important pour l'économie de notre territoire. Beaucoup d'Anglais, ici, ont investi pour redonner vie à de vieilles bâtisses!* »

Maintenant, elle est inquiète et s'insurge contre la perspective de voir implanter une éolienne face au bois qui donne dans son champ visuel à 750 m de chez elle, comme le stipule le projet. Elle est d'autant plus inquiète qu'elle souhaite vendre son gîte et qu'avec une éolienne dans le périmètre, son bien - comme celui de ses voisins - pourrait perdre de la valeur: « *Depuis mars, nous avons mis notre gîte en vente, j'étais loin de penser que des éoliennes allaient voir le jour derrière chez nous! Y aura-t-il une compensation en vue de la perte du bien? Est-ce le promoteur qui paiera la différence?* » Invité pour répondre à leurs questions et leurs inquiétudes, Michel Broncard, vice-président de la Fédération Environnement Durable ou FED, tente de faire le jour sur cette future implantation et de les guider dans leurs démarches. « *Un collectif de riverains peut ester en justice et il a intérêt à agir pour montrer ses désaccords!* », a-t-il souligné.

Inquiétudes restant sans réponse

Tous regrettent le silence du maire. Ils se révoltent contre l'affichage inexistant et le fait que personne ne réponde à leurs inquiétudes. « *Après nous être présentés en mairie, on nous précise que le dossier n'est pas ici, personne ne communique et nous donne de renseignements. M. Michael Pradon a écrit au maire mais il n'a reçu aucun retour à son courrier daté du 24 juillet. Pourquoi n'y a-t-il aucune réponse?*



Une pétition a été lancée par le collectif.

Pourquoi le permis de construire a-t-il été accordé sans en avertir la population? Ça doit être diffusé, il doit bien y avoir un compte-rendu de conseil municipal, cela doit même figurer dans le bulletin municipal? Les gens ne peuvent pas être mis devant le fait accompli: ils peuvent avoir le choix, non? Ce ne sont alors que les promoteurs, qui peuvent avoir le choix? », se soulève le groupe.

Un projet voté en 2012 à la communauté de communes

Michel Broncard a encouragé les habitants à faire force et trouver des arguments favorables à une opposition. Aussi, le collectif a pris contact avec un avocat, pour connaître le dossier complet de ce futur projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Villeneuve et 2 sur la

commune de Coivert: ils y ont découvert un conseil communautaire datant de 2012, des plans de Maïa Eolis précis et cotés, une étude d'impact avec le positionnement de sonomètre pour analyser le bruit dans certaines habitations dont ici à Villeneuve chez plusieurs voisins ou la migration des espèces protégées. Une découverte importante dans ce dossier qui recense 23 éoliennes dans les deux années à venir sur le Nord Charente-Maritime avec des implantations en vertical comme des couloirs. Alors barrière de la langue -la plupart des membres du collectif étant anglais- ou méconnaissances des décisions locales prises, on ne peut que constater que le collectif se monte un peu tardivement. Mais il est motivé: « *Notre campagne va être sinistrée. Nous serons vraiment entourés* », se dé-

sole Nicola Allington. Un recours gracieux en justice a donc été lancé par le collectif par l'intermédiaire de leur avocat auprès du préfet qui a deux mois pour y répondre. Après Villeneuve/Vergné et ses opposants portés par l'Association Villeneuve-la-Comtesse Environnement, c'est le deuxième parc éolien Villeneuve/Coivert qui est refusé par un nouveau collectif de riverains. Une pétition circule donc pour défendre les intérêts des habitants de Villeneuve, Coivert et Villeneuve-la-Comtesse sous le collectif Coivert-Villeneuve*. Contactés par nos soins les maires de Villeneuve et de Coivert n'ont pas souhaité pour le moment répondre à nos questions.

*collectif.coivert.villeneuve@orange.fr ou 05 46 25 05 33.

Les 11 sites en Pays des Vals de Saintonge

Neuf futurs sites éoliens sont prévus (soit 11 en comptant les 2 sur Villeneuve) avec pour le projet Migré/Doeuil : 5 éoliennes en construction pour au départ un projet de 7 mais face aux opposants, le dossier a été réétudié; Archingeay, Courant/Nachamps/Puyrolland, Les Nouillers/St-Savinien, Les Eglises-d'Argenteuil, St-Mandés/ Brédoire, St-Hilaire-de-Villefranche/Écoyeux/Nantillé, à St-Pierre-de-Juillers et La Brousse/Bagnizeau, les dossiers sont en suspens; à Marsais ce sont 8 qui verront le jour. Suite aux recours en justice ce projet de Marsais et ceux de Migré, St-Jean-de-Liversay, Ferrières ont été ré-étudiés.